



# CISTUDE' Info

Les actualités de Nature Environnement 17

JUIN 2023

## SOMMAIRE

[Retour sur l'Assemblée Générale](#)

[Bienvenue aux nouveaux salariés et stagiaires](#)

[Extension de la RNR de la Massonne](#)

[Construction de lotissements sur des espèces protégées : la Cour administrative d'appel annule le permis](#)

[Nouvel inventaire des arbres remarquables de Charente-Maritime](#)

[Projet pédagogique les Mystères du sol](#)

[La Tarente de Maurétanie arrive en Charente-Maritime](#)

[À la recherche du Lérot et du Loir gris](#)

[Renard, belette, martre, fouine, étourneau ...  
Dites non à leur destruction avant le 6 juillet !](#)

[France Nature Environnement - Assemblée Générale : Un C.A. renouvelé pour revenir aux limites planétaires](#)

## Retour sur l'Assemblée Générale

Le samedi 10 juin 2023 s'est déroulée l'Assemblée Générale de NE17, au Relais de la Moulinette à Aytré.

La journée a débuté par une balade au cœur du Marais de Tasdon : historique du marais, projet de renaturation et observation des oiseaux du marais. Merci à Eric PESME (Directeur adjoint, responsable Paysage et Patrimoine naturel - Ville de la Rochelle), Pierrick MARION (administrateur - NE17) et Alexis CHABROUILLAUD (Chargé de mission Patrimoine naturel - NE17) d'avoir encadré cette sortie.



*Sortie Marais de Tasdon © M. Hyvernaud*

Au retour de cette balade, un pot d'amitié a été offert par NE17 qui s'est poursuivi par un pique-nique avant de démarrer l'Assemblée Générale de l'association de 14h à 17h : rapport moral, lecture des comptes de l'exercice clos, affectation du résultat, présentation du rapport du commissaire aux comptes, lecture du budget prévisionnel, fixation du montant de la cotisation, rapport d'activités 2022, renouvellement des membres du Comité directeur et élection de deux nouveaux administrateurs.  
Bienvenue à Anthony CLERTEAU et François VAZQUEZ

Cette journée s'est clôturée par des questions diverses et interventions, notamment celle de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et Monsieur Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine que nous remercions.

**Un très grand merci à la ville de la Rochelle et le Relais de la Moulinette qui nous ont accueillis.**



## Bienvenue aux nouveaux salariés et stagiaires



### **Tom BABIN - Chargé d'étude Flore/Habitat**

Diplômé du BTS Gestion et Protection de la Nature, j'ai développé une passion pour la faune et la flore, d'abord pour les reptiles et les amphibiens. Par la suite, j'ai souhaité découvrir d'autres groupes d'espèces et j'ai réalisé un volontariat en service civique au Conservatoire d'Espaces Naturels, où j'ai saisi l'intérêt d'étudier et de conserver les habitats naturels. J'ai rejoint NE 17 pour mener des suivis floristiques ainsi que la caractérisation et la cartographie des habitats naturels des sites d'études.

### **Gwenaëlle HENDOUX - Chargée d'étude faune**

Après ma Licence en biologie j'ai eu la chance de réaliser des stages et un service civique au sein d'une association de protection de l'environnement et cela a été pour moi l'occasion de découvrir le monde des chauves-souris et de m'impliquer par la suite dans leur conservation par le biais d'un CDD dans cette même association. Originnaire du Nord, je rejoins aujourd'hui l'équipe de NE17 en tant que chargée d'étude Chiroptères pour 8 mois et pourrai ainsi continuer à participer à la protection de ces drôles de bestioles au travers des différents inventaires !



### **Kévin GAYOD - Chargée d'étude entomofaune**

Depuis l'enfance je nourris une véritable passion pour l'observation de la nature en particulier des insectes et reptiles. Ayant pu concrétiser cet intérêt au cours de mes études, je l'ai d'abord mis à profit lors d'un volontariat service civique en animation afin de sensibiliser le plus grand nombre à ce monde du minuscule qui est celui des insectes. J'ai poursuivi par une expérience de terrain sur les groupes des rhopalocères, orthoptères et odonates pour finalement rejoindre cette incroyable équipe de NE17 afin de continuer à parcourir la nature et à participer activement à la préservation par l'étude et le suivi des insectes de Charente-Maritime.



### **Cindy MONNET - Chargée d'étude Herpétofaune**

En tant qu'herpétologue passionnée, mon domaine d'expertise se concentre sur l'étude des amphibiens et des reptiles. Après l'obtention du master «Expertise Naturaliste et Gestion de la Biodiversité» à Lille en 2021, j'ai rejoint le milieu associatif dans le sud-est de la France où j'ai travaillé sur des espèces à forts enjeux de conservation telles que l'Eulepte d'Europe et le Psammodrome d'Edwards. En mai 2023, j'ai intégré avec enthousiasme le pôle « sites naturels » de NE17 pour étudier une tortue emblématique, la Cistude d'Europe. Ma mission consiste à localiser et protéger les sites de pontes de mai à juillet, sujets à des taux de prédation élevés.





### Laurent DUFÉY - Stagiaire

Etudiant en école d'ingénieur à AgroParisTech, je poursuis en parallèle un Master 2 en Ecologie de la Conservation et Ingénierie Ecologique. Passionné par la faune, je m'intéresse tout particulièrement à l'herpétologie, à l'ornithologie et aux grands mammifères. J'ai eu l'occasion d'acquérir beaucoup d'expérience sur ces taxons lors de stages en France et à l'étranger. C'est avec un immense plaisir que j'effectue aujourd'hui mon stage de fin d'étude avec NE17, au cours duquel je travaille essentiellement sur la population de serpents présente sur la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne.

### Jade PHAM VAN - Stagiaire

Actuellement en première année de BTS Gestion et Protection de la Nature dans le Puy De Dôme, je suis en stage à NE17 pour une durée de 2 mois. J'ai eu la chance de côtoyer NE17 en participant au club nature, aux sorties pédagogiques et en y étant bénévole. Sensible et fascinée par l'environnement depuis l'enfance, j'ai décidé d'orienter mes études dans ce sens. Étant au cœur de la nature grâce à mes études et à ce stage, cela me permet d'acquérir d'avantage d'expériences et d'approfondir mes connaissances sur la faune et la flore et ainsi obtenir des compétences dans la gestion de l'environnement.



## Extension de la RNR de la Massonne

**En mai dernier, l'équipe gestionnaire de la RNR La Massonne a déposé un dossier de demande de classement d'extension de l'actuel périmètre auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'instance de classement.**

Dès 2018, l'opportunité de dessiner un nouveau périmètre, plus grand, s'est engagée avec un propriétaire privé dont l'ensemble des parcelles très intéressantes est attenante à la RNR Massonne.

Aussi, le projet d'extension de la RNR Massonne répond pleinement aux ambitions de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), lancée en janvier 2021. Au niveau régional, la SNAP se traduit dans des plans d'actions territoriaux (PAT). Ce plan d'actions territoriales constitue le volet «Aires protégées» de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) approuvée le 17 octobre 2022.

Le projet d'extension de la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne porte sur des secteurs à forts enjeux patrimoniaux tant au niveau naturel, paysager, historique, culturel, archéologique, sociologique que pédagogique. Il se situe à l'extrême sud-est du Marais de Brouage, à la limite ouest des terres les plus hautes de la région Saintongeaise. Elle se situe sur deux communes : La Gripperie-Saint-Symphorien et Saint-Sornin.



## Construction de lotissements sur des espèces protégées : la Cour administrative d'appel annule le permis

Dans un arrêt du 31 mai 2023, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé le permis d'aménager délivré par la commune de ROYAN à la SAS NEXITY pour la construction d'un lotissement de 16 lots situé rue de la Roche, lieu-dit La Conside.

En 2019, la SAS NEXITY a déposé une demande de permis pour la construction d'un lotissement pour une superficie plancher totale de 2623,43 m<sup>2</sup> sur des parcelles en bout de corridor écologique présentant une richesse biologique certaine.

L'association Nature Environnement 17 a alors alerté le Maire de Royan en signalant la présence de plusieurs espèces protégées sur site dont l'Azuré du Serpolet, papillon menacé et faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA). Ce lépidoptère fait partie d'un réseau de solidarité écologique le rendant interdépendant d'autres espèces : une plante-hôte, l'Origan, et une fourmi-hôte (*Myrmica sabuleti*). Il est donc particulièrement fragile. Peuplant autrefois les coteaux et falaises du littoral, l'Azuré du Serpolet connaît un déclin du fait, notamment, de l'urbanisation qui détruit et morcelle ses habitats. La population actuelle est localisée sur des friches urbaines et périurbaines et se trouve dans un état de conservation défavorable.



Dans une logique conciliatrice, Nature Environnement 17 a proposé plusieurs mesures qui auraient permis des constructions tout en préservant les zones sensibles impactées par le projet. La commune de Royan a toutefois accordé le permis à NEXITY sans aucun aménagement, faisant fi de la préservation de la biodiversité.

Ultime tentative amiable, Nature Environnement 17 a formulé un recours gracieux auprès de la commune, en vain. Elle a donc dû porter un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers, qui, en janvier 2021, n'a pas fait droit à ses demandes. A la lecture du jugement, Nature Environnement 17 a néanmoins estimé que le Tribunal n'avait pas correctement appréhendé les enjeux environnementaux. L'association a interjeté appel.

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a finalement donné raison à Nature Environnement 17 en suivant l'essentiel de son argumentaire. Dans un premier temps, le 7 juillet 2022, la juridiction a considéré que la présence de l'Azuré du Serpolet sur les parcelles était certaine, qu'il fallait conserver les continuités écologiques de l'espèce et que la construction du projet tel quel conduirait à détruire un habitat de l'Azuré du Serpolet. Mesure de faveur, la Cour a accordé 6 mois à la SAS NEXITY pour régulariser le projet soit en le modifiant, soit en le conservant tout en déposant une demande de dérogation pour la destruction d'une espèce protégée et en assortissant le permis de prescriptions environnementales, mesures demandées dès le départ par NE17 lors de la phase amiable.

Aucune démarche n'a été effectuée par NEXITY. De ce fait, dans un second temps, le 31 mai 2023, la Cour a totalement annulé le permis d'aménager ainsi que le jugement de première instance.

La persévérance de Nature Environnement 17 a ainsi porté ses fruits. Face au déclin général de la biodiversité, il est heureux que les magistrats s'emparent du sujet, en application du code de l'environnement.

Nature Environnement 17 espère que cette procédure servira d'exemple aux collectivités territoriales accordant trop facilement des permis sans prise en compte des enjeux environnementaux. Il est urgent de repenser la cohabitation entre l'urbanisation et le vivant.



# Nouvel inventaire des arbres remarquables de Charente-Maritime

Il fait beau, le soleil est au rendez-vous... cela donne envie d'être dehors, dans le jardin ou de partir en balade. Parfois au détour d'un chemin, un arbre ou même des arbres nous surprennent, nous séduisent: une taille impressionnante, une histoire particulière, une forme étrange ...

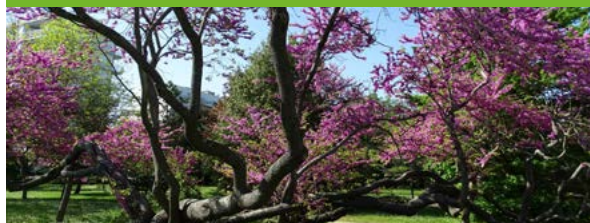
Grâce au soutien de la DREAL Nouvelle Aquitaine et la Région Nouvelle Aquitaine, Nature Environnement 17 (NE17) et l'association Arbres Remarquables de France (A.R.B.R.E.S.) entreprennent d'identifier et de recenser ces arbres d'exception afin de valoriser les plus remarquables.

Par la suite, ce recensement aura vocation à partager et protéger ce patrimoine naturel commun.

Les bénévoles en charge de ce projet ont besoin de vous, de tous les amoureux de la nature, des collectivités, des professionnels, des associations... : participez en nous signalant vos arbres « coups de cœurs » ! Les bénévoles seront ensuite chargés de procéder à des visites de terrain pour recueillir les caractéristiques des arbres et ainsi juger de leur caractère remarquable. Afin de se familiariser avec l'outil que NE17 a mis en place pour faciliter le relevé de données, une première formation a eu lieu le 9 juin au Lycée du Petit Chadignac à Saintes.

**Ils sont prêts,  
ils n'attendent plus que vos signalements !**

## LES ARBRES REMARQUABLES DE CHARENTE-MARITIME



20 ans après un premier recensement, les associations Nature Environnement 17 (NE17) et Arbres Remarquables de France (A.R.B.R.E.S.) engagent, sur 2023 et 2024, une actualisation de l'inventaire des arbres les plus beaux ou les plus surprenants du département.

**CONNAISSEZ-VOUS UN OU DES ARBRES REMARQUABLES ?  
VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN SIGNALANT VOS COUPS DE CŒUR**

Grâce à notre formulaire en ligne qui permet une saisie rapide directement depuis votre smartphone (idéalement) ou votre ordinateur :

[www.ne17.fr/actualisation-de-linventaire-des-arbres-remarquables-de-charente-maritime/](http://www.ne17.fr/actualisation-de-linventaire-des-arbres-remarquables-de-charente-maritime/)



Contact : [arbres@ne17.fr](mailto:arbres@ne17.fr)



Avec le soutien financier :



© André GUYOT



Pour signaler votre arbre :



## CONCOURS PHOTO

L'Union régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine organise un concours photo «Raconte-moi ton arbre».

Pour en savoir davantage et participer **CLIQUER ICI**.



## Projet pédagogique les Mystères du sol

Les mystères du sol est un programme pédagogique sur la découverte du sol, démarré en 2020 et conçu par les associations membres du réseau Poitou-Charentes Nature. Il vise à faire découvrir la richesse du sol, ses fonctions, la diversité du vivant qui le compose et à comprendre son importance ainsi qu'à partager et transmettre ces connaissances acquises au travers de rencontres entre plusieurs classes.

Chaque année, ce sont 21 classes de cycles 2 et 3, réparties sur les 4 départements de l'ex Poitou-Charentes, qui participent à ce programme animé par les APNE locales. Chaque structure accompagne 3 classes par an. En 2020-2021 ce sont les classes de : Loulay (CE2/CM1), Brie-sous-Archiac (CM1/CM2) et Château-d'Oléron (CM2) ;

En 2021-2022 ce sont les classes de : Port d'Envaux (CE1/CE2), Saint-Hilaire-de-Villefranche (CM1) et de Saint-Vaize (CE1/CE2) ; En 2022-2023 ce sont les classes de : Aigrefeuille-d'Aunis (2 classes de CM1) et de Moragne (CP) qui ont participé au projet Les mystères du sol avec NE17.

Soit 209 enfants sensibilisés sur cette thématique sur 3 ans.

Initialement, le programme devait se dérouler ainsi : 3 demi-journées d'animation + 1 journée de rencontres.

- Séance 1 : représentations initiales et découverte du sol
- Séance 2 : découverte de la pédofaune
- Séance 3 : cycle de la matière, fonctions du sol
- Séance 4 : rencontres inter-régionales, partage des connaissances.

En 2020-2021-2022 les rencontres inter-régionales n'ont pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire. Une séance supplémentaire sur le terrain a donc été proposée aux classes ainsi que des échanges par voie postale avec 6 autres classes du projet des autres départements. Chaque colis avait un tronc commun (échantillon de sol près de l'école, création d'un jeu, présentation du sol à proximité de l'école) + des surprises que les classes souhaitaient mettre à disposition.

Pour la dernière année du programme (2022-2023), les rencontres entre 3 ou 4 classes pourront avoir lieu, à l'échelle du Département, sur une journée.

Au programme : un temps animé par les enfants le matin (jeux créés par les classes à faire vivre aux autres enfants) et un jeu de piste en étoile l'après-midi avec diverses énigmes en lien avec le sol à résoudre ; dont des énigmes imaginées par les enfants eux-mêmes !

Les contrats d'objectifs à l'échelle de l'ex Poitou-Charentes perdurent et le thème change tous les 2 à 3 ans. À partir de la rentrée 2023, ce seront les « mal-aimés » qui seront mis à l'honneur dans ce programme d'animation.

*Programme réalisé avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Fondation Léa Nature*



*et des écoles participantes.*

## La Tarente de Maurétanie arrive en Charente-Maritime

La Tarente de Maurétanie, originaire de la région méditerranéenne, étend son aire de répartition en profitant des activités humaines, notamment du transport routier et ferroviaire. Une expansion naturelle existe également mais les causes ne sont pas encore précisément connues. Le réchauffement climatique en fait certainement partie. Ainsi, elle colonise peu à peu la vallée du Rhône en remontant jusqu'à Lyon, mais également la façade Atlantique où des observations ont eu lieu dans le Pays Basque, le Bassin d'Arcachon, Bordeaux et en Charente-Maritime. Sa présence dans le département reste peu documentée et il serait intéressant de mieux la connaître afin de se rendre compte de sa dynamique de colonisation du territoire et d'actualiser sa carte de répartition. La première observation de l'espèce en Charente-Maritime date de 2012, dans la commune de Beaugé. Elle a été ensuite observée chaque année depuis 2017 à La Rochelle et dans des communes limitrophes, ainsi qu'à Pons, Port-des-Barques et Sainte-Marie-de-Ré. Elle est donc potentiellement présente dans tout le département.



*Tarente de Maurétanie © J. Rivoire*

Cette espèce se plaît dans les villes grâce aux températures plus chaudes et à la présence de l'éclairage public qui attire les insectes, dont elle se nourrit en majorité. La Tarente sort une fois la nuit tombée et arpente les murs en se rapprochant des lampadaires pour se nourrir. C'est à ce moment-là qu'elle est le plus facilement observable. Elle s'active également en début et en fin de journée pour profiter du soleil encore assez frais. En milieu de journée, elle est le plus souvent cachée dans des petits espaces ombragés (fentes sur les murs, pots de fleurs, sous une écorce...). Sa couleur, variable, va du gris foncé au blanchâtre/jaunâtre en passant par du gris clair et du marron. Elle change en fonction des individus et du moment de la journée : plus foncée en journée afin de mieux capter la chaleur du soleil et plus pâle pendant l'activité nocturne. La Tarente de Maurétanie se différencie facilement des lézards. En effet, ces derniers sont plus élancés et fins alors que la Tarente est bien plus trapue, avec la peau recouverte de petites protubérances lui donnant un aspect rugueux. Sa tête massive se détache également bien du corps et du cou. Les yeux sont gros, avec une pupille verticale et un iris gris/doré. Enfin, l'extrémité des doigts est en forme de ventouses, qui sont en réalité de très nombreux poils microscopiques qui lui permettent de grimper sur toutes les surfaces, y compris les vitres. Elle a aussi la capacité, à l'image des lézards, de se séparer de sa queue. La taille des tarentes se situe en général autour de 15cm chez les adultes. Les juvéniles fraîchement éclos ne mesurent que 3 à 4cm.

Sa période d'activité s'étend de mai à septembre. Il est donc temps de scruter les murs des villes et villages en espérant la rencontrer.

**Afin de mener à bien ces recherches, nous aurions besoin que les observations que vous réaliserez nous soient signalées. Il ne faudra pas omettre de préciser le lieu d'observation et la date. Une photo des individus serait également très appréciée.**

**Pour nous transmettre vos observations, envoyez-les nous à l'adresse mail de l'association :**

**contact@ne17.fr** ou alors transmettez-les directement sur le site [www.faune-charente-maritime.org](http://www.faune-charente-maritime.org)

*La recherche de cette espèce se déroule dans le cadre du programme RANA (Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine), qui est possible grâce au soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine et au FEDER.*



### LÉROT

Ce petit rongeur gris-brun se reconnaît à son masque noir autour des yeux, à son ventre blanc et à sa queue terminée par un pinceau noir et blanc.

Essentiellement nocturne, il fabrique des nids en mousse et débris végétaux, entre les pierres ou dans les arbres ou utilise des nids d'oiseaux abandonnés. Le lérot se déplace dans un rayon de quelques mètres autour du nid, le plus souvent au sol.

Dès que les températures tombent sous les 10°C les lérots hibernent.

C'est avant tout un mammifère frugivore qui consomme poires, pommes et baies diverses... Il peut cependant se nourrir d'œufs et d'oisillons, d'insectes, d'escargots et de petits mammifères quand il en a l'occasion.

On le retrouve aussi bien dans un grand nombre d'habitats naturels que dans des milieux plus urbanisés, d'ailleurs, on l'entend parfois se déplacer dans les greniers !

Il est aussi possible d'entendre les cris des lérots lorsqu'ils communiquent entre eux.



Lérot © J. Pastorino



Lérot en hibernation  
© J. Pastorino

**!** À ne pas confondre avec le Loir gris :

Le Loir gris appartient à la même famille que le Lérot: les Gliridés. Cependant le Loir gris est généralement plus grand, tout gris, et il a la queue touffue. On le retrouve plutôt en zones forestières ou rupestres.

### LOIR GRIS

Espèce forestière et volontier rupestre, il est plutôt discret et nocturne. Il utilise des nids dans des trous d'arbres, des nichoirs ou des grottes.

Son régime alimentaire se compose de végétaux, de fruits frais et secs et d'insectes selon la saison. Ainsi, en sortie d'hibernation, il consomme surtout des feuilles puis à mesure que la saison avance, le Loir va rechercher activement de petits fruits tels que les mûres, arbrouses, cerises etc.

Dormir comme un Loir...

Comme beaucoup de petits mammifères, le Loir hiberne quand les températures rafraîchissent. Seulement voilà, il hiberne de septembre à juin. Il passe donc plus de la moitié de l'année à dormir !



Loir gris  
© J. Pastorino



Loir gris en hibernation  
© J. Pastorino

**!** À ne pas confondre avec le Lérot :

Le Lérot se différencie par son masque noir autour des yeux lui donnant un air de voleur et sa queue se terminant par un plumeau noir et blanc. Contrairement au Loir, on le retrouve aussi dans les milieux plus urbanisés, on peut parfois l'entendre se déplacer dans nos greniers !

#### Petites infos :

Le loir est le plus grand des Gliridés !  
Il arrive que les chiroptérologues observent des loirs endormis pendant la surveillance des chauves-souris dans les grottes.

## **Renard, belette, martre, fouine, étourneau ... Dites non à leur destruction avant le 6 juillet !**

Le ministère de la transition écologique a ouvert jusqu'au 6 juillet une consultation publique concernant les espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » ou ESOD (les anciens « nuisibles »).

En Charente-Maritime, ce sont les renards, les belettes, les martres, les fouines et les étourneaux.

Ce projet autoriserait leur destruction par tir et par piégeage durant les trois prochaines années. Il autorise également le déterrage du renard, une pratique particulièrement cruelle.

### **Pourquoi faut-il se mobiliser contre ce classement ?**

Ces espèces sont accusées de causer des dommages aux activités humaines, en particulier aux cultures et aux petits élevages. Dans les départements où elles sont classées ESOD, elles peuvent être détruites par tir après la fermeture de la chasse et par piégeage toute l'année, sans limitation de nombre, alors qu'on ne connaît pas toujours l'état des populations.

Or, le classement ESOD de ces animaux ne repose pas sur des preuves solides : les déclarations de dégâts ne sont pas vérifiées, l'identification précise de l'espèce est souvent impossible et l'estimation des coûts est très aléatoire. La prédation des petits carnivores, phénomène naturel, est considérée comme un « dégât » par les chasseurs qui voient les prédateurs comme des concurrents à éliminer. Enfin, lorsqu'il n'y a pas de dégâts constatés dans un département, l'espèce peut quand même y être classée ESOD au seul motif qu'elle serait « susceptible » d'en causer !

Si la loi oblige à mettre en œuvre des méthodes de prévention des dégâts (protection des élevages, effarouchement sonore, etc.), en pratique celles-ci sont rarement utilisées.

Les bénéfices apportés par ces animaux ne sont jamais pris en compte dans la balance. Ainsi, le renard qui rend service à l'agriculture – chaque renard consomme des milliers de petits rongeurs chaque année - est pourtant classé ESOD sur la quasi-totalité du territoire français.

### **Comment participer à la consultation ?**

Rendez-vous avant le 6 juillet 2023 sur la page web de la consultation pour avoir plus d'informations et postez votre commentaire sur la page prévue à cet effet. Il est important de personnaliser votre réponse et de ne pas faire un simple copier-coller des arguments proposés, sinon votre réponse risque de ne pas être comptabilisée lors de la synthèse de cette consultation.

Attention, le site du ministère est souvent surchargé : nous vous conseillons de rédiger votre contribution à l'avance, hors ligne, afin de ne pas perdre votre texte en cas de blocage du site web.

## **Je participe à la consultation**

### **Que dire ?**

Nous vous invitons à répondre défavorablement à la consultation.

Au-delà des arguments généraux en faveur de ces espèces, nous vous invitons à vous exprimer sur le classement concernant votre département, en vous appuyant sur le contexte local et vos propres arguments.

Vous pouvez également demander au ministre :

- de classer la belette et le putois en tant qu'espèces protégées, comme l'ont déjà fait des pays voisins
- d'interdire le déterrage du renard, un mode de chasse et de destruction très cruel,
- de prendre en compte les bénéfices écologiques et sanitaires apportés par ces espèces,
- de promouvoir les méthodes de prévention des dégâts, non létales, plutôt que les destructions aveugles
- et plus généralement, de revoir entièrement la réglementation ESOD, inadaptée et obsolète : elle se réduit à un procès à charge, mené par les chasseurs et qui repose sur des données fantaisistes et invérifiables.

**NE17 vous invite donc à vous mobiliser massivement contre ce projet avant le 6 juillet en donnant votre avis sur le site de la consultation : vous pouvez vous inspirer des éléments précédents, mais notez bien que seules les réponses personnalisées seront prises en compte.**

**Un grand merci pour votre engagement !**

## France Nature Environnement - Assemblée Générale : Un C.A. renouvelé pour revenir aux limites planétaires

---

France Nature Environnement a tenu les 9 et 10 juin son Assemblée Générale à Angers.

L'occasion de revenir sur une année 2022 riche en événements, de faire le point sur le déploiement du plan stratégique 2030 adopté l'an dernier et de renouveler son Conseil d'Administration.

**Antoine Gatet a été élu président de la fédération, en remplacement d'Arnaud Schwartz qui, après 3 années à la tête de FNE, avait décidé de passer la main.**

De nouveaux statuts, un conseil d'administration entièrement renouvelé.

Conformément aux nouveaux statuts de France Nature Environnement, adoptés lors de l'Assemblée Générale de 2022, l'ensemble du Conseil d'Administration de FNE a été renouvelé. Il est désormais composé de 27 membres, issus de 3 collèges différents : 18 administrateurs et administratrices élues par le collège des associations territoriales, comprenant l'outre-mer, 6 par le collège des associations nationales et 3 par le collège des associations correspondantes.

La composition du nouveau Conseil d'Administration de France Nature Environnement est [disponible ici](#).

L'Assemblée Générale a rendu un hommage appuyé à ses bénévoles qui ont quitté le Conseil d'Administration et les remercie pour leurs années d'engagement et de travail au service du Mouvement.

Dans la foulée, le nouveau Conseil d'Administration a élu le nouveau bureau de France Nature Environnement en son sein. Le nouveau bureau est paritaire et s'ouvre aux fédérations d'outre-mer et à la jeunesse, avec notamment l'entrée de Anne Durand, de Guyane, au poste de vice-présidente.

**Antoine Gatet succède à Arnaud Schwartz à la présidence de la Fédération.**

*« J'avais pris en 2020 l'engagement moral de vous servir dans cette fonction pour trois mandats et je suis très heureux après trois années si riches en rencontres et en réalisations collectives, a déclaré Arnaud Schwartz. Je suis aussi particulièrement serein au moment de passer la main, après une année 2022 qui aura vu notre fédération adopter de nouveaux statuts et un plan stratégique »*  
*qui vise à œuvrer à l'émergence d'un monde sobre, démocratique et équitable. Cela passe par notre objectif principal de faire évoluer l'empreinte écologique de la France de près de trois planètes aujourd'hui à 1 et demi en 2030 et maximum une planète en 2050.*  
*Autrement dit, ajuster nos modes de vie aux limites planétaires.*

